



---

## MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

---

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par :

---

M. David Bonfanti, Route de l'Eglise 11, 1897 Bouveret, pour la construction d'un immeuble de trois logements et d'un garage, Parcelle n° 666, Folio 11, lieu-dit « Au Fort à Culet » au Bouveret, Zone habitation moyenne densité B, Propriété de Mme Katy Jobé et de M. Loïg Le Colas.

**Coordonnées : 2'556'201 / 1'137'214.**

**Auteur des plans : M. Ludovic Stoppa, Architecte EPFL SIA, 2000 Neuchâtel**

---

Rive-Bleue SA, Route de la Plage 130, 1897 Bouveret, pour la démolition d'une cabane, Parcelle n° 559, Folio 9-10, lieu-dit « À la Lanche » au Bouveret, Zone constructions et installations d'intérêt public L, Propriété de Rive-Bleue SA.

**Coordonnées : 2'555'383 / 1'137'426.**

**Auteur des plans : Le requérant**

---

Mme Michèle Friberg, Le Fort à Culet 85, 1897 Bouveret, pour la construction d'une clôture, Parcelle n° 2353, Folio 11, lieu-dit « Au Fort à Culet » au Bouveret, Zone habitation faible densité, Propriété de la requérante.

**Coordonnées : 2'555'889 / 1'137'444.**

**Auteur des plans : La requérante**

---

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 17 décembre 2021



---

## MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

---

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire pour la création de 5 places de parc

- 
- Requérent : Commune de Port-Valais
  - Parcelles : 1423
  - Plan n° : 24
  - Lieu-dit : « En la Planche »
  - Coordonnées moyenne : 2'556'590 / 1'134'800
- 

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation du projet, peut être consulté durant trente jours auprès du greffe communal de la commune de Port-Valais, durant les heures d'ouverture des bureaux.

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 17 décembre 2021

Administration communale

